

ACÇÃO PARA A JUSTIÇA E PAZ

Colecção AGITANÇ@S

Número: Agitanç@ 24

Título: **Patriarcat, Guerre Et Pauvreté : Les Violences Faites Aux Femmes**

Autor@: Joséphine Kusinza

Data: Outubro 2005

Palavras Chaves: Mulheres, Violência, Patriarcado, Guerra, Pobreza

Referência(s): Comunicação no Seminário Internacional "Sem Preconceitos VIII – Mudar Portugal é Urgente" – Lisboa, 16 de Outubro de 2005.

AGITANÇ@S ISSN 1646-5725

Acção Jovem para a Paz (AJP)
Rua São João - 3130-080 Granja do Ulmeiro – Portugal
ajp@ajpaz.org.pt - www.ajpaz.org.pt
(T) 239642815 - (F) 239642816 - (TMV) 96 2477031



PATRIARCAT, GUERRE ET PAUVRETE : LES VIOLANCES FAITES AUX FEMMES

Introduction

Depuis plus d'une décennie, la Région des Grands Lacs Africains est le théâtre des conflits armés internes et externes aux pays voisins en occurrence, le Burundi, le Rwanda, la République Démocratique du Congo et l'Uganda.

En effet, des guerres civiles, tribales, des rebellions suivies de l'occupation extérieure ont fait et continuent à faire des victimes innombrables au sein des populations suite aux massacres, tueries et autres violations massives des droits humains.

Les femmes en ont payé le plus lourd tribut suite aux viols et violences systématiques et à grande échelle ainsi que toutes les formes de violation des droits spécifiques des femmes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il s'avère important de faire un exercice de compréhension des concepts clés de notre thème pour comprendre aisément le contexte sociopolitique dans lequel a évolué la Région des Grands Lacs Africains depuis 1993 à nos jours.

*** Patriarcat:**

Selon Larousse, une des définitions du mot patriarcat est le type familial et social d'un groupe caractérisé par la prépondérance du père sur tous les autres membres de la tribu.

C'est aussi un territoire soumis à la juridiction d'un patriarche.

Dans notre thème, le patriarcat serait compris comme le pouvoir absolu exercé par l'homme sur la société sans tenir compte de la femme, ni d'aucun de ses droits et libertés comme être humain au même titre que l'homme.

Le vouloir de l'homme est imposé à la femme sans tenir compte de son avis ni de ses intérêts.

Il s'agit, en d'autres termes, de la dictature masculine qui a influencé, au fil des années, tous les systèmes de gestion des communautés où, en fait, l'homme impose sa volonté à la femme pour tout jusqu'à lui priver même du droit de gestion de son propre corps.

La pratique de viol et autres violences sexuelles puise son fondement dans cette considération d'infériorisation de la femme la considérant comme « être faible », incapable d'exercer un quelconque pouvoir aussi bien au niveau de la famille, de la communauté, qu'à l'échelle nationale.

Cette considération ramène la femme au niveau des choses faisant partie de la propriété de l'homme.

*** Guerre:**

Pour le petit Larousse, le mot guerre est connu comme une épreuve de force entre Etats, entre peuples, entre partis.

Faire la guerre à quelqu'un, ajoute-t-il, c'est chercher à le détruire.

La guerre est dite civile, quand il s'agit d'une lutte armée entre armée et partis d'un même pays ; et psychologique lorsqu'elle est une mise en œuvre systématique des moyens de propagande de tous ordres destinés à influencer l'attitude des populations ou des armées.

La guerre est totale quand elle embrasse toutes les activités d'un peuple où se donne pour objectif l'anéantissement complet de l'adversaire.

*** Violence:**

Avec Larousse disons encore que la violence est une force brutale des êtres animés ou une contrainte exercée sur une personne par la force ou l'intimidation.

Parmi les multiples types de violences existe la violence sexuelle connu sous le terme «viol».

Violer c'est, transgresser ou enfreindre. C'est aussi pénétré dans un lieu malgré l'interdiction. Dans notre sens, violer une femme c'est lui imposer un acte sexuel sans son consentement.

I CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE DE LA REGION DES GRAND LACS DE 1993 A2005

La région des Grands Lacs africains a connu toutes ces formes de la guerre. En effet, la guerre civile du Rwanda et du Burundi, faisant suite au conflit ethnique entre les ethnies hutu et tutsi depuis plusieurs années est arrivée à son point culminant avec le génocide des populations tutsies et hutus modérés de 1993 au Burundi et de 1994 au Rwanda.

Au Burundi, en effet, malgré les accords d'Arusha et les fréquents rencontres des belligérants, la guerre a continué de plus belle dans le milieu ruraux et dans les communes périphériques de Bujumbura. L'évolution du processus de paix a été très lente. Après la signature des accords de paix d'Arusha, un Président de l'ethnie Tutsi a été désigné au pouvoir, 18 mois après, une alternance au pouvoir s'est opérée en douceur en faveur d'un président d'ethnie Hutu. C'est fut le respect de prescrit des accords signés. Malgré la formation d'un gouvernement selon les accords d'Arusha la paix n'est pas revenue car deux branches d'oppositions n'étaient pas intégrées.

Avec la volonté de mettre fin à la guerre, un accord a été signé pour le nouveau gouvernement avec la principale opposition armée, les FDD-CNDD qui intégrant le gouvernement en 2004. Les efforts ont été poursuivis pour que les FNL Palipehutu fassent de même en vain.

A l'issue de ces accords, 20% des femmes sont entrés à l'assemblée nationale, 20% au sénat, 13% au gouvernement. De février à septembre 2005 le Burundi a organisé des élections libres et transparentes qui ont hissé le FDD-CNDD au pouvoir.

Le Rwanda quant à lui consolide progressivement la sécurité à l'intérieur. Des accords de paix ont été signés entre le Rwanda et la RDC en Afrique du Sud en Juillet 2002 et ont été réaffirmés à Sun City en Octobre 2002. C'est à partir de ces accords que le Rwanda a commencé à retirer officiellement ces troupes de la RDC et qu'ont assisté progressivement à la décrispation des relations entre deux pays.

Sur le plan interne, le Rwanda a mis fin à la transition et a organisé ces premières élections générales à l'issue desquelles, 48% des femmes siègent au parlement, 48 % à la cour suprême dont la présidence, 30% au Sénat, 30% au gouvernement comme ministre.

La R.D.Congo, quant à elle, a connu toutes les formes de la guerre ci-haut décrite. En effet, en 1996, une rébellion, conduite par Laurent Désiré Kabila est venue de l'extérieur de la RDC pour renverser la dictature de Mobutu. Cette rébellion qui avait comme principaux alliés le Rwanda et l'Uganda a renversé le pouvoir de Mobutu en 1997.

Le Rwanda a justifié son intervention en RDC par la présence des Interahamwe et l'ancienne armée rwandaise « FAR », responsables du génocide des tutsi au Rwanda et qui, pour ce pays, constitue jusqu'aujourd'hui une menace pour sa sécurité.

La même raison a été avancée par le Burundi qui soutenait que les rebelles du FDD/CNDD et du FNL Palipehutu s'organisaient à l'Est de la RDC pour mettre en péril la sécurité du Burundi à partir de leurs frontières avec la RDC.

Une nouvelle rébellion, celle du RCD (Rassemblement Congolais pour la démocratie) repris la guerre à l'Est du pays en Août 1998 et occupe militairement et politiquement l'Est de la République en consacrant ainsi une partition de fait du pays. Depuis lors, les Provinces du Sud Kivu, du Nord Kivu, du Maniema, du Nord Katanga et la Province Orientale sont placées sous administration du RCD qui se réfère politiquement à Kigali. D'autre part, le district de l'Ituri en province Orientale, a connu et connaît encore des combats ethniques très sanglants entre les milices ethniques Hema et Lendu, et ce, malgré les multiples négociations sanctionnées par les accords de cessez le feu sous l'égide de la Communauté internationale et du Gouvernement Congolais. Notons que les Hema ont toujours joui de l'appui militaire de l'Ouganda. Dans le Nord-Ouest de la RDC, une autre rébellion, celle du MLC (Mouvement de libération du Congo) de Jean Pierre Bemba, est venue occuper la Province de l'Equateur. Une bonne partie du grand Nord Kivu (Beni et Butembo) sera occupée par le RCD/K-ML de Mbutsa Nyamwisi, enfant du terroir. Il faut signaler que les éléments des FAR et les interahamwe ont continué leurs affrontements avec l'armée rwandaise (APR) sur le territoire congolais.

A l'intérieur du pays est née une force locale de résistance, les Mai Mai contre toute occupation étrangère, notamment du Rwanda et de l'Ouganda qui s'installaient progressivement sur le territoire congolais, surtout dans les zones minières du Kivu, de la Province orientale, du Maniema et du Nord Katanga. Pour sauver le pouvoir de Kinshasa, le Gouvernement Kabila a fait recours à l'aide de l'Angola et du Zimbabwe. En 2002, après la signature de l'accord global et inclusif à Sun City, en Afrique du Sud, l'armée rwandaise (APR) est rentrée officiellement au Rwanda. Toutefois le Congo est toujours menacé par le Rwanda à cause de la présence des Interahamwe restés en grand nombre dans les forêts du Congo.

Du 28 mai au 6 juin 2004, le dissident rwandophone, le colonel Jules Mutebusi, organise une mutinerie contre les forces armées congolaises « FARDC » sous prétexte de protéger les populations rwandophones du Congo. Avec l'aide du Général Nkundabatware, mutin de la 8^{ème} région militaire du Nord Kivu dont les troupes sont venues de Masisi, il occupa la ville de Bukavu, chef lieu du Sud Kivu, pendant sept jours.

Dès lors, le territoire Congolais est devenu un terrain des affrontements sanglants entre multiples armées et milices à savoir:

- La rébellion du RCD/Goma
- L'armée Rwandaise
- L'armée Ugandaise
- La rébellion du MLC
- L'armée Angolaise
- L'armée Zimbabwéenne
- Les Interahamwe et l'ancienne armée Rwandaise (FAR)
- Les forces de la résistance nationale Mai Mai
- L'armée Gouvernementale.

Dans ce contexte désastreux, comme le décrit le CRAF(Comité du Rayon d'Action femme) ,une plate forme des 13 associations de lutte contre les viols, des violences de toutes sortes ont été perpétrées sur le territoire Congolais ,comme partout ailleurs où les hordes d'invasion sont passées : femmes enterrées vivantes, pillages, assassinats, prises d'otages, empoisonnements multiples, rafles, des viols en masses, représailles de toutes sortes, aussi des pillages des minerais, du bois précieux et diverses autres ressources décrites par le rapport des Nations Unies sur le pillage des ressources naturelles en RDC.

On estime aujourd'hui à plus de 3.500.000 morts en République Démocratique du Congo.

II LES VIOLS ET VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LA REGION DES GRANDS LACS AFRICAINS.

Pour faire nôtre la réflexion de MSF cité par le CRAF dans son ouvrage «Viols et Violences sexuelles au Sud Kivu : une tentative d'Anéantissement des communautés», disons que les guerres rendent les femmes et les jeunes filles particulièrement vulnérables. Femmes, jeunes filles et parfois des jeunes enfants sont trop souvent violés, enlevés et contraints à un esclavage sexuel forcé.

La déliquescence des structures économiques et sociales crée un nid propice à la multiplication de ces violences. Quand elles sont forcées de quitter leurs maisons, les femmes et les jeunes filles sont séparées de leurs familles et donc exposée à diverses agressions. Elles peuvent alors être contraintes de faire le commerce de leur corps pour s'assurer une protection ou simplement pour avoir un abri ou se nourrir.

Dans ces conditions, les viols et violences ont non seulement tendance à s'augmenter mais tendent même à devenir systématiques: les viols deviennent une arme de guerre dont les femmes et les jeunes filles sont la cible. Alors les violences sexuelles ne sont plus seulement une conséquence ou un effet secondaire des guerres et de déplacements.

Elles sont devenues une arme de guerre délibérée, qui vise à déstabiliser et menacer une partie de la population civile. Généralement un groupe bien précis. L'ennemi choisi de s'en prendre aux femmes et aux jeunes filles car l'humiliation et le mal qu'il leur inflige les affectent profondément, touchent et humilient aussi leur famille et même toute la communauté. Malheureusement, quand bien même la guerre est finie, les viols, eux continuent.

Au Rwanda

Selon un rapport du MSF cité par le CRAF, les femmes tutsies ont été systématiquement violées pendant le génocide. On estime que 300.000 à 500.000 femmes Rwandaises ayant survécu au massacre auraient ainsi été violées.

Après le génocide, le régime actuel du Rwanda punit sévèrement les violences sexuelles. Malgré cela, les violences sexuelles subsistent au niveau des familles. En effet, les femmes de tout âge subissent des nombreux cas de viols; les cas le plus rapportés sont ceux des filles à bas âge ou les jeunes, violées soit par les gens qui les prennent en charge, en famille ou à l'école soit par les amis de la famille ou autres personnes fréquentant la famille selon Haguruka Asbl (enquête réalisée en 2002).

Les femmes, dans certains endroits sont encore battues par leurs maris ou concubins, refus par les hommes de régulariser les unions libres, la polygamie persiste dans certaines régions malgré l'interdiction par la loi et les stratégies prise par les autorités.

Actuellement, au Rwanda les violences faites aux femmes ne se présentent plus sous la même ampleur comme au Burundi et en RDC.

Au Burundi

Au Burundi les violences sexuelles sont courantes. Bien que l'ampleur exacte du phénomène ne soit pas encore connue, les viols et violences sont généralement commis sur les femmes lorsque les combattants armés envahissent les villages. Au mois de février 2003, MSF a lancé une campagne pour les victimes du viol à l'hôpital de Ruyigi.

En moyenne 10 à 15 patients y sont examinés par mois. Fort heureusement la plus part des victimes arrivent à l'hôpital dans les 72 heures qui suivent l'agression, parfois après avoir marché 25 Km. De cette façon elles peuvent bénéficier des soins médicaux appropriés.

Suivant les statistiques données dans une étude réalisée par la synergie Burundaise pour les victimes de violences sexuelles dans le cadre de Jumelage Jeunesse Burundi (J.J.B) pour la période du 1^{er} Août 2004 au 31 Mai 2005, il ressort les résultats suivants:

Au cours de la 1^{ère} phase du projet d'assistance aux violences sexuelles, 650 victimes ont été accueillies dans les maisons d'écoute, organisées par 10 associations membres de la synergie.

Par rapport à l'âge des victimes, les jeunes filles et femmes dont l'âge varie entre 11 et 20 ans sont vulnérables. C'est la catégorie d'âge la plus touchée (40,61%). Ce sont les enfants surtout du niveau primaire et secondaire qui sont les plus touchés.

Par rapport à l'état civil : ce sont les célibataires qui sont les plus touchées soit (49,38%). Suivant le niveau scolaire, les cas enregistrés durant les dix mois passés concernant surtout les victimes sans formation et les enfants soit 54,6% des femmes illettrées et 31,69 % d'enfants de l'école primaire.

L'étude montre que la majorité des victimes est violée pendant la nuit parce que le bourreau profite de l'obscurité pour commettre le forfait.

Les viols se déroulent pour la plupart dans la rue ou les lieux isolés surtout pendant la nuit. 30,61% ont été violées dans la rue et dans les lieux isolés.

Par rapport au nombre des violeurs, 23,53% sont des hommes armés non connus, 38,76 % sont des sujets armés connus (pour la plupart des forces armées et combattants) 15,69% ont été violés par des sujets non armés inconnus et 22% par des sujets non armés connus (soit 143 victimes).

L'état civil des victimes:

Ce sont les célibataires qui sont les plus touchés: 49,38% et 22,76% des femmes mariées, 10,48% des femmes divorcées et 6,30% des veuves. Comme les chiffres l'indiquent, nous

constatons donc qu'en grande partie, ce sont les hommes en armes qui violent les femmes et filles. Ils appartiennent soit à l'armée régulière soit à la rébellion (FDD/CNDD, FNL). A part ces hommes en armes, les civiles s'adonnent à cœur joyeux à cette pratique ignoble et honteuse.

En République Démocratique du Congo

C'est en RDC que la femme a payé le lourd tribut de ces hostilités. De milliers des femmes ont été emportées en brousse pour servir d'esclaves sexuelles, les autres ont été violées chez elles à domicile surprises en plein sommeil, dans la cour devant leurs mari et enfants, Certaines au champs entrain de cultiver ou en brousse à la recherche du bois chauffage ou alors le long de la route vers le marché ou la rivière, bref, partout, pendant les activités quotidiennes.

Ces actes de viol étaient accompagnés de razzia, les chèvres, les poules, les lapins, les habits, les effets de ménage étaient emportés comme butins.

Comment cela se fait-il?

Formes des violences

Les femmes de la région des Grands Lacs, en général et spécialement celles de l'Est de la République Démocratique du Congo subissent jusque maintenant des violences sexuelles sans nom, sous des formes jamais imaginées telles que les viols en série ou plusieurs femmes sont violées par plusieurs hommes en série et publiquement.

- Les séquestrations.
- Les enlèvements dans les forêts suivies de l'esclavage sexuel.
- La traite des femmes: les violeurs ayant enlevés et violés les femmes exigent une rançon de 100 à 200\$ pour la libération d'une victime après un délai bien déterminé, au delà duquel les victimes sont tout simplement tués.
- La sodomisation et la bestialité : c'est une sorte de violence sexuelle imposé à l'homme.
- Les tortures de tout genre : On coupe les seins, introduction des objets tranchants ou des armes dans le sexe de la femme, la mutilation du sexe féminin.
- Le viol incestueux : L'on oblige un père a violer sa fille ou sa belle fille etc.

A part les violences sexuelles, d'autres formes de violences persistent telles que:

- les tortures faites aux femmes par les différentes armées et bandes armées sans poursuite de ces derniers;
- coups et blessures volontaires infligés à la femme par le mari entraînant des graves conséquences sans l'intervention du pouvoir public;
- tortures morales et physiques faites à la veuve à la mort du mari ; pratique encore courantes dans certaines communautés congolaises;

- femmes arrêtées pour les fautes des maris:
- emprisonnement, lapidation des femmes, souvent âgées et des petites filles accusées de sorcellerie:

D'autres violences sont de type économiques. En effet, l'accroissement du chômage et le non-paiement des salaires font que le poids de la famille repose sur la femme seule. Suite aux fréquents pillages des produits agricoles, du cheptel, des biens ménagers, et la dévastation des champs dans les milieux ruraux, les femmes ont été appauvries davantage.

Aussi, la rigidité du système de crédit bancaire, l'absence du micro finance en faveur et la non-scolarisation des femmes au même titre que les hommes ne leur offrent pas les mêmes chances d'accès au travail plus rémunérateur.

D'autres violences sont résultantes des inégalités et injustices à l'égard de la femme. Citons par exemple, la non accession des femmes veuves et filles à la succession familiale, la persistance de l'autorisation maritale aux femmes mariées en quête d'emploi, la non-reconnaissance des héritiers de la femme car son patrimoine n'est pas considéré lors de la succession.

Les acteurs des violences sexuelles

D'une manière générale l'identité du violeur est difficile à déterminer. Ils viennent souvent la nuit, masqué et intimident fortement les victimes de sorte que saisies de panique ces dernières n'ont la force et le courage de les regarder dans les yeux. Mais à cause de la langue parlée on les identifie suivant leurs origines. Selon les mêmes enquêtes du CRAF, les milices rwandaises interahamwe portent la grande responsabilité de viols enregistrés dans la province du Sud Kivu. Ceux-ci sont remarquables quand ils viennent la journée ou quand ils emportent leurs victimes en brousse. Parmi les violeurs, on compte aussi les soldats rwandais, Burundais, les militaires du RCD, les Mai Mai, les militaires Congolais, même les civiles.

L'ampleur des viols et violences

En RDC, les enquêtes réalisées par le CRAF à travers les 41 CADEAL (cadre d'écoute et d'alerte) installés dans les territoires ruraux de la province du Sud-Kivu ont identifié et enregistré 10.861 victimes pour la période allant de septembre 2002 à juillet 2005. Selon les analyses des données enregistrées, la plupart des victimes documentées sont dans la classe d'âge de 17 à 29 ans avec 38 % de l'échantillon total de l'analyse, et de 30 à 44 ans (34,4%), les vieilles femmes ont été aussi violées. 20 sur 250 soit 8% de la population totale analysée sont âgées de plus de 60ans. Ces malheureuses ont été victimes des exactions, viols, tortures de toutes sortes malgré leur faiblesse physique et leur âge avancé.

Selon les résultats de ces enquêtes continuellement, les femmes ont été violées par 1 à 20 agresseurs. Une affirme avoir reçu 4, l'un après l'autre. Les victimes ont affirmé avoir reçu avant de subir le viol certaines tortures et violences diverses. Ces enquêtes révèlent que les femmes continuent à être violées et à des fréquences multiples. Certaines en ont subi plusieurs fois, soit hebdomadairement, soit mensuellement, soit trimestriellement.

Jusqu'à 77% les femmes qui ont été violées à l'insu de leurs maris en font un secret et craignent tel ou tel autres réaction de leurs maris: «il m'ont surpris dans le lit avec mon mari et tous mes enfants et ont commencé par ligoter mon mari par des cordes, m'ont administrés des gifles et menacer de me liquider. Devant mon mari et mes enfants, ils m'ont forcé à l'acte sexuelle», à dit une femme victime de viol de Mukwidja (territoire de Kalehe).

Pareils cas existent partout dans la province du Sud Kivu où les violences sexuelles ont atteint les points son paroxysme.

A Bunia, la violence sexuelle a été utilisée systématiquement comme une arme de guerre contre les femmes. Les viols ont été particulièrement nombreux en mai 2005 lors des affrontements mais aussi en décembre 2003. Alors que le calme était plus ou moins revenu dans la ville, la sécurité n'était pas totalement rétabli et la criminalité persistait.

Entre Juillet et décembre 2003, MSF a ainsi soigné quelques 822 patientes. Pendant les consultations, les femmes se sont peu à peu confiées et ont commencées à raconter les atrocités vécues.

La plupart des victimes sont entre 13 ans et 25 ans. Environ 27 % des victimes ont été retenus n'importe où, de deux jours à plusieurs mois et ont été utilisés comme des esclaves domestiques et sexuelles. 45 % des femmes ont été victimes des viols collectifs et 53 % des femmes ont été violés au moins deux fois. 7 % des femmes ont ensuite été rejetées par leurs maris ou leurs familles.

Les souffrances qui ont enduré ces femmes affectent encore aujourd'hui leur santé physique mais aussi mentale, et les deux doivent être soignés.

Dans la clinique de MSF, les premiers reçoivent les premiers soins et un traitement médical et peuvent parler pour la première fois de leur expérience.

Les personnel médical les guident ensuite vers les centre d'intervention psychologique (CIP) un organisme qui assure le suivi psychologique (confère CRAF)

III .CONSEQUENCES DES VIOLENCES SEXUELLES.

Les conséquences physiques ou sanitaires

Les 1^{er}s effets du viol sont directement constatés sur la santé physique des victimes. Chaque fois avant le viol, la victime est objet des menaces, coups et blessures. Il s'en suivent des conséquences sanitaires graves telles que les déchirures des parties génitales surtout pour les

victimes qui ont été violées par plusieurs acteurs ; des infections telles que les IST/SIDA, l'endommagement des organes de reproduction qui vont jusqu'à l'ablation de l'utérus, des blessures intérieures profondes à la base des douleurs insupportables qui emmènent la victime jusqu'à la mort.

Selon les données enregistrées par le CRAF, la tranche d'âge la plus représentative est celle allant de 20 à 45 ans qui représente 65% des cas. Cela montre combien ce sont les femmes adultes en âge de procréation qui ont été le plus touchées par ces violences ; cela doit entraîner des cas de grossesses indésirables et l'augmentation des filles mères. Considérant l'âge de 16 à 60 ans, 92% des femmes appartenant à la population ainsi mise en marge de la société. Ce qui a un impact négatif sur la vie familiale et sur la vie de toute la communauté.

Les femmes mariées représentent un grand nombre des victimes, 322 soit 76,18%. Ce qui a une implication négative sur la vie des couples.

Il est montré aussi que 70% des cas enregistrés des veuves les sont devenus à l'incident du viol. Ce qui explique la lourde charge que doit porter seule la femme, laquelle femme est déjà marginalisée, traumatisée, réfugiée et guettée peut être par la mort prochaine (parce que infecté par le VIH), (CRAF, Viols et violences...)

Suivant les résultats statistiques atteintes par la synergie Burundaise pour les victimes des violences sexuelle, au cours d'une période de 10 mois (du 1^{er} Août au 31 Septembre) 26% des victimes ont connu les cas de grossesse après le viol. Les victimes séropositives ont bénéficié d'une assistance de maisons d'école; 18% des victimes sont séropositives et continuent à suivre le conseil aux différentes maisons d'écoles. La grande difficulté des malades c'est, la nourriture qui manque pour accompagner les médicaments si bien que certains préfèrent abandonner les médicaments par manque des nourritures 196cas de grossesses post viol ont été enregistrés par la synergie au cours de ces 10 mois soit 26 %.

Avec l'extension de la pandémie du Sida, le viol est devenu maintenant une arme mortelle. Dans ce contexte, l'accès précoce à des soins de santé appropriés y compris la prophylaxie post exposition (PEP), est devenu aujourd'hui une question de vie ou de mort. Il faut agir d'avantage pour traiter et soutenir les victimes des violences sexuelles et lutter pour prévenir ces violences et éviter qu'elles ne se produisent encore dans le futur.

Conséquences économiques

Les viols sont chaque fois accompagnés des pillages, d'où, les familles se trouvent dépourvues de tous moyens de survivre. Elles sont aussi obligées de se déplacer dans les brousses les champs avoisinant les habitations et désertent ainsi leurs villages et quartiers pour chercher refuge, abandonnant, champs, cheptel restant à la merci des violeurs et pillards. Les populations déplacées ainsi que les familles qui les accueillent sont toutes pourpérisées.

Les femmes et filles victimes des viols et violences sont marginalisées, ne vont plus au champ et n'exercent plus leurs activités économiques et d'autosubsistance, alors que ce sont les femmes qui supportent (surtout en RDC) les charges de la famille, les hommes ayant perdu leurs pouvoirs d'achat à cause du non-paiement de leurs salaires. Les femmes sont immobilisées, elles ne produisent plus.

Tous ces faits augmentent la vulnérabilité, la pauvreté, la précarité de la femme qui est déjà déconsidérée dans la société à cause du système patriarcat qui la déconsidère et qui la considère comme une chose.

L'agriculture devient quasi improductive du fait que les femmes, principales mains d'œuvre gratuite ont fui les villages de suite des viols et violences massifs. D'où l'exacerbation de la pauvreté extrême des familles et de la communauté.

Actuellement les violeurs utilisent une stratégie d'enlever les femmes et surtout les filles victimes, ils les emmènent dans la forêt et exigent une rançon variant entre 100\$ US à 200\$ US pour la libération d'une victime emportée dans la forêt après l'avoir torturée et/ou violée. Parfois même elle est tuée si l'argent ne revient pas à l'échéance fixée. Cette forme de violence est pratiquée par les Interahamwe (FDLR) qui sont dans la forêt du SUD KIVU, en territoire de Walungu, Kaniola, Nindja (KABARE).

Conséquences psychologiques

On constate que la plus part des victimes ont été profondément marquées par cet incident malheureux dans le changement des comportements ; la peur, la honte, les hallucinations, l'amaigrissement, d'insomnie, des vertiges, la colère, la haine du masculin, les mouvements involontaires. Ainsi, plusieurs d'entre elles évitent d'aller au champ, à la rivière, au marché, à l'école.

D'autres ont perdu d'intérêt à leurs activités préférentielles si elles évoquent leurs douloureuses expériences. Elles se sentent isolées des personnes qui leurs sont familières, se sentent culpabilisées.

Elles qui immédiatement après l'acte ont été culpabilisées, jugées, stigmatisées, ont perdu confiance et éprouvent d'énormes difficultés à manifester de l'amour et de l'affection aux autres personnes.

Les victimes ont reconnu qu'elles ont souvent le sentiment de paniquer, sont nerveuses, agitées tendues et tombent brusquement dans une peur de l'inconnu. Celles qui sont dans une situation inconfortable se sentent solitaires, tristes. D'autres disent que les relations avec la famille sont rompues totalement. Pour certaines, les maris et les fiancées ont fui.

La plupart des victimes se rendent compte que seul le bon Dieu peut le pardonner et les aider à survivre surtout qu'elles ont survécu à l'agression. Certaines s'abandonnent à la prière, d'autres à l'alcool et à la drogue.

Certains maris considèrent que les victimes sont souillées et coupent toute relation, ils ont aussi peur des maladies sexuellement transmissibles surtout le VIH.

Les conséquences socio-culturelles

Dans les communautés traditionnelles, comme chez les Bashi, les Batembo, les Balega, Bafulero (au Sud-Kivu) le viol est considéré comme source de souillure. Les femmes victimes sont par conséquent rejetées de la société. Elles ne peuvent plus servir ni leurs maris, ni leurs enfants parce qu'elles sont considérées comme souillées, source de malheur, de la mort.

Une fois victime, la femme violée est stigmatisée par son mari, sa famille et la société. C'est pourquoi si l'acte de viol n'a pas été commis publiquement, les victimes ont du mal à le dénoncer de peur d'une sanction sociale. La conséquence de cette sanction est tel que, une fois contaminées ou infectées, elles ne sont pas soignées à temps ou pas du tout. Ce qui entraîne plus tard la vulnérabilité des femmes, de la mortalité et l'isolement des victimes.

Pour sanctionner les violeurs, certaines communautés ont appliquées soit l'isolement, le fait de jeter le mauvais sort, l'expulsion des violeurs et la peine de mort ou les amendes (Chèvres, vache,...). La gravité de la peine appliquée dépendait de la classe sociale à laquelle appartenait la victime. À titre d'exemple, celui qui a violé la femme ou la fille d'un paysan était sanctionné différemment de celui qui a violé la fille ou la femme du roi.

Une des graves conséquences sociales reste la naissance des enfants nés du viol. Certains des enfants ne sont pas acceptés ni par leurs mères victimes ni par les autres membres de la famille de la victime par ce que les fruits des grossesses. L'avortement n'étant pas reconnu ni par la loi ni par l'Eglise, les victimes restent les seules porteuses de cette croix toute la vie. On a entendu des femmes qui ont tenté de laisser leurs enfants à la maternité, des maris qui ont exigé à leurs femmes de tuer tout simplement des tels enfants afin qu'elles puissent être ré-acceptées dans le ménage.

Les cas des filles victimes, devenues mères des enfants des Interahamwe constituent aussi une question à part. Leur vie est interrompue, d'autres sont rejetées par les familles, d'autres ne vont plus à l'école, personne n'assume leur charge et celle de leurs enfants. Elles errent partout, cherchant de l'aide. Elles sont en proie à la prostitution, avec toutes les conséquences qui en découlent.

Les aspects juridiques des viols et violences

Le silence, l'indifférence et l'inactivité des acteurs politiques ont été longtemps la seule réponse à ce phénomène. Malheureusement aussi, l'impunité est souvent de règle. Malgré les progrès réalisés de la reconnaissance, à l'échelon internationale, du viol et d'autres actes de

violences sexuelles comme crimes de guerre, les mesures prises au niveau nationaux et internationaux sont très claires mais restent inadéquates.

Néanmoins le statut de la Cour Internationale fait désormais spécifiquement référence au viol. Les acteurs locaux, nationaux, et internationaux doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour aborder la question de l'impunité et aider à prévenir de tels actes de violences. Le manque de justice reste inacceptable aux violences sexuelles. Celle-ci continueront, à moins que les dirigeants politiques et militaires ne décident finalement à agir.

Une avancée sur le plan juridique dans les 3 pays des Grands Lacs africains est déjà observée. En RDC, comme au Rwanda et au Burundi, le viol est institué en crime contre l'humanité. Actuellement un procès contre environ 20 militaires est en cours dans la ville de Mbandaka, en province de l'Equateur (RDC); ceux-ci sont poursuivis pour avoir commis un viol massif sur une centaine de femmes en 2005.

Au Burundi, en 2000, 93 cas de viol ont été portés en appel devant 15 des 17 tribunaux que compte le pays. En 2001, 92 cas ont été portés en appel devant 16 tribunaux.

Au Rwanda, l'actuel gouvernement punit sévèrement toute violence faite aux femmes. Grâce aux actions de sensibilisation et de plaidoyer menée par les Pro-femmes, son bureau de Kigali a accepté de soutenir juridiquement et gratuitement 10 femmes victimes de viols. Le rapport des femmes affirme que tous les cas qui ont été jugés, et les jugements ont été exécutés au mois de décembre 2004. Pro-femmes a fait partie de la commission de suivi de l'exécution des jugements prononcés en faveur des femmes victimes des violences domestiques.

L'on remarque aussi une avancée considérable par rapport à la considération de la femme dans la société et notamment au niveau de sa participation à la gestion de la chose publique.

Au Burundi, les femmes occupent les 30% des postes de prise de décision dans les institutions issues des dernières élections démocratiques de 2005.

Au Rwanda, le quota de 30% reconnu internationalement aux femmes est déjà dépassé car les femmes occupent 48% de postes au niveau du gouvernement et de la magistrature.

En RDC, le projet de constitution propose la parité homme-femme dans les structures de gestion du pays.

Quelques témoignages des viols et violences

Je m'appelle E.O: J'ai 19 ans. J'étais élève en deuxième secondaire à Ninjda, territoire de Kabare. À cause de la guerre de 1998 mes parents ont été dépouillés de leurs biens et sont devenus incapables de payer nos études.

C'est alors que ma mère a commencé à acheter des fretins à Bukavu pour les revendre à Nindja. Je me suis dit que comme j'ai manqué même le strict minimum, il valait mieux que

j'accompagne ma mère là où elle achète sa marchandise et que je l'aide à vendre. La première fois je suis partie avec ma mère à Bukavu pour qu'elle achète sa marchandise.

Au deuxième voyage, c'était un certain samedi de mai 2003 vers 6 heures du matin, sur la route du parc de Kahuzi Biega, je revenais de Bukavu avec la marchandise et accompagnée de ma mère, quand brusquement nous vîmes deux hommes surgir, bien armés et portant des chapeaux abaissés jusqu'au niveau des yeux ; ils ont commencé à nous entourer, pointant leurs armes sur nous d'un air menaçant. Ils nous ont demandé de nous diriger vers un buisson où nous rencontrâmes deux autres hommes armés aussi. Dans ce buisson il y avait capturé près de 50 autres personnes comme nous : hommes, femmes confondus, ils étaient assis par terre en train d'être fouillés, certains d'entre eux étaient gravement blessés. Ils nous ont demandé de nous assoir par terre. L'un d'entre eux vint en mes côtés. J'ai commencé à crier. Il me dit «tu pleur? Nous pouvons te tuer, tu n'es rien, et tu n'es pas la première que nous tuons!». Ma mère me dit: «Ma fille garde le silence, je ne voudrais pas te voir mourir sous mes yeux» l'homme me met son foulard sur la tête pour me reconnaître plus tard parmi tous les autres, ils ont commencé à fouiller tous ceux qui étaient passés après nous. Deux de ces hommes choisirent une femme dans la quarantaine et commencèrent à la violer dans un buisson. A une autre femme ils fendirent le crâne

Lorsqu'ils ont voulu s'en aller, l'un d'eux s'est rappelé qu'il a mis son foulard sur ma tête, il a demandé «où est la fille que j'ai portée mon foulard? ». J'avais déjà enlevé et caché son foulard et mis les pagnes de ma mère pour passer inaperçu. Il répéta encore sa question. Je l'ai vu alors venir vers moi et mettre le bout d'un bâton au milieu du front. Il me retira du reste de la foule et m'emmena je ne sais où. Arrivé au milieu de la route, je lui demandai là où il voulait m'emmener, il me dit «tu nous aidera à porter notre butin avec les autres», à peu près 20 Km de marche, j'ai commencé à feindre la maladie, marchant derrière lui. J'ai profité de son inattention pour fuir et me cacher dans les hautes herbes. Il m'a poursuivi et m'a attrapé car j'avais des jambes en sang. J'espérais qu'il allait me tirer une balle pour que je meure sans souffrir, au contraire il me dit «je ne veux pas te laisser, je te désire et je ne veux pas te partager». Il m'a alors emmené dans leur maquis en pleine montagne.

J'ai trouvé des petites cabanes couvertes des bâches; dans l'une d'elles il y avait huit autres filles.

À la tombée de la nuit, l'homme qui m'avait emmené me fit entrer dans sa cabane et se déshabilla devant moi. Il me demanda de m'allonger sur le lit. Comme je résistais il m'a attiré à lui, me déshabilla de force et se mit à me violer. J'ai vécu cette vie pendant 3 mois, quand je refusais j'étais battue. En juin, j'ai eu mes règles et en juillet je suis tombée enceinte. Alors mon conjoint m'a éloigné du groupe et a construit une cabane pour moi, il partait à huit heures et revenait à 20 heures. Je ne voyais que les nuages et les animaux toute la journée, personne ne passait par là, j'avais perdu ma santé. Lorsqu'ils m'ont trouvée mourante, ils m'ont demandé d'aller mourir chez mes parents. C'est parce que je priais Dieu que j'ai eu la grâce d'être relâché; d'autres filles qui se trouvaient dans les mêmes étaient tout simplement achevées. Ils ont alors

réquisitionnés des gens pour me porter au dos jusqu'à Walungu. J'ai ensuite pris un véhicule jusqu'à Bukavu le samedi 18 Août 2003. Le lundi j'ai été transféré à l'hôpital général de Panzi. Je fit tout les examens et fut guérie. Quelques mois après j'ai accouché d'un garçon.

Comme je suis encore en vie, je voudrais retrouver ma dignité, reprendre mes études et avoir une vie plus ou moins normale. La femme du pasteur de notre Eglise (Sayuni) dit qu'elle va payer les études pour moi. Cette année, elle m'a inscrite en 3^{ième} année secondaire.

Si j'ai un peu d'argent, je donnerais à ma mère, qu'elle renforce son activité de vente des pagnes ainsi elle vendra mieux pour payer mes études car j'ai l'ambition de faire les sciences infirmière et de devenir infirmière assistante. Pour le moment, seule mes études me préoccupent, je n'étais pas pressée pour le mariage ni même pour un quelconque petit copain.

Mama safari: (nous l'appellerons ainsi) est une femme d'environ 40 ans, mère de huit enfants. Elle parle facilement, les récits se suivant, comme par un besoin de partager une expérience trop lourde. Mama Safari a risqué plusieurs fois de perdre sa vie. Une fois, les interahamwe ont frappé violemment la nuit à 11 heure à la porte de sa maison. Apparemment, ce n'était qu'un homme armé qui était là, mais dans les alentours, il y avait tout un groupe. La maman a été violée devant toute sa famille. Après on a tout pris dans sa maison en la laissant même nue et on l'obligea d'observer la torture infligée à son mari qu'on a coupé par morceau. Elle devait tenir sa tête pendant qu'on l'égorgeait pour qu'il n'abîme pas leur couteau! Mama Safari, avec une douleur transformée en rires, nous dit qu'elle *connaît tout les petits sous les paupière il y a de la graisse, différente de celle qui couvre les intestins*; elle nous décrit l'intestin, les reins, les muscles. Le sexe de l'homme était saisi de l'intérieur et arraché par les bourreaux emmenés vers la forêt, elle a pu s'enfuir avec ces enfants. Mama Safari passe la nuit avec nous, mais, comme elle nous avait dit, elle ne parvient pas de dormir ni de jour ni de nuit; elle raconte, raconte.

Témoignage d'une fillette victime de viol à l'âge de 13 ans

A l'âge de 13 ans, en mai 2004, j'ai été emporté par des interahamwe dans la forêt. Ces premiers ont été emporté après avoir tabassé et torturé mon père qui mourût suite à ces tortures. J'étais exploité sexuellement chaque jour par trois hommes pendant 100 jours que j'ai passés dans la forêt. Par la grâce de Dieu j'ai fui et à l'âge de 13 ans et demi j'étais déjà engrossée ne sachant pas qui parmi les auteurs pourrait être l'auteur de cette grossesse indésirable. Ils m'ont contaminée des maladies vénériennes dont j'ai souffert pendant longtemps. Dans un état déplorable, j'ai été accueillie par une association sans but lucratif, qui m'a orienté à l'hôpital de Panzi pour des soins.

Après les traitements, j'ai accouchée à l'âge de 14 ans d'un bébé garçon et suis devenu mère sans le vouloir, ne sachant pas aussi ce que serait le sort de cet enfant sans père, né d'une

fillette orpheline de père et de mère. Ma mère avait succombée, émut par la mort de son mari «une femme ayant accouchée à l'Hôpital Général de Panzi déclare: *Moi je n'ai pas voulu avoir cet enfant. Je ne comprends pas comment je peux l'élever parmi mes douze enfants laissés par mon feu mari assassiné par mes violeurs qui sont ses pères. En accouchant j'ai catégoriquement aux médecins de me donner l'enfant car je ne l'accepterais jamais dans ma maison. Nous étions trois femmes qui avons demandé au docteur de prendre ces enfants et de les élever eux-mêmes à l'Hôpital comme les enfants appartenant à l'Hôpital et non à nos familles. Le docteur nous a fait une réponse qui était si directe:*

«Mes chères dames, s'il s'agissait des enfants de sexe féminin je les prendrais, mais comme ce sont des garçons en tout cas je décline ma responsabilité».

Ces témoignages sont tirés de l'ouvrage du CRAF: **«Viol et Violences sexuelles au Sud Kivu, Une Tentative d'Anéantissement des Communautés, Bukavu, juillet, 2005 »**

Au Rwanda, à Kigali, une femme de 25 ans a tété battue par son mari dans la nuit du 9 novembre 2002. Ce dernier l'a liée les bras avec une corde à la bouche jusqu'à la rendre immobile. Il lui a versé de l'acide dans les oreilles. La femme a été brûlée au point que sa tête a éclaté et elle en est morte. Le mari est en prison depuis lors et leurs enfants sont éparpillés dans d'autres familles (tirée de «Etat de lieu de la situation des femmes dans la Région des Grands Lacs par COCAFEM/GL»).

Joséphine Kusinza